



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Le Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 25 AVRIL.

La reine continue à se porter mieux, et on croit qu'elle pourra présider au cercle qui a lieu jeudi.

— Les nouvelles des divers districts manufacturiers continuent à être déplorables. Sur un grand nombre de points beaucoup d'ouvriers sont sans ouvrages.

— Les remises faites des États-Unis en Angleterre, se montent à environ un million sterling.

— Les baquetots de New York, l'Ontario et l'Orphée, sont arrivés l'un à Londres, l'autre à Liverpool avec des nouvelles des États-Unis en date du 3 avril; les informations du commerce sont d'une nature favorable, et elles prouvent que les banquiers et les négociants de ces États ont déployé une grande activité et beaucoup de talent en trouvant si promptement les moyens de rétablir la confiance; ils ont donc écarté en grande partie la crise commerciale qui menaçait l'Amérique et l'Europe.

— D'après des nouvelles de Lisbonne, le 14, les 400 contos formant la seconde moitié de l'emprunt de 800 ont été négociés aussi avantageusement que les 400 premiers. On assure que les ministres présenteront un autre emprunt de 4000 contos (25 millions de francs.)

Remachado continue à parcourir diverses localités. Il y a eu à Charés une tentative pour proclamer la constitution de 1833 sans amendements, mais elle a échoué.

M. Barjona a appelé l'attention de la chambre sur l'attaque d'un vaisseau espagnol dans le port portugais de Mozambique, sans que les vaisseaux portugais, beaucoup plus forts que le vaisseau anglais, s'y fussent opposés.

— On lit dans le *Courrier* :

Le bruit a couru dans la cité que l'on avait reçu une somme de 50,000 livres pour payer le dividende portugais. Voici ce qui a pu donner lieu à ce bruit : Il paraît que le Portugal ayant quelques prétentions à charge de l'Espagne, a tiré sur ce dernier gouvernement pour la somme susdite; ses traites ont été envoyées à Londres par le gouvernement portugais, afin d'être transmises de là à Madrid. Si elles y sont acceptées et payées immédiatement, les sommes obtenues seraient employées à acquitter le dividende dû au mois de juin prochain. Nous croyons que les détenteurs de fonds portugais doivent avoir peu d'espoir, s'ils sont réduits à compter sur l'acceptation de l'Espagne; car il est douteux que le gouvernement espagnol assiste le Portugal dans le paiement de ses dividendes, quand les dividendes de sa propre dette, dès depuis le mois de novembre, ne sont pas encore payés, et que jusqu'à présent on n'a pu payer que 15,000 livres sur les bons d'indemnité des réclamations de l'Angleterre, qui ont toujours été considérées comme la dette la plus sacrée.

— La commission des pétitions, de la Chambre des Communes, a présenté aujourd'hui son onzième rapport. Le nombre total des pétitions présentées durant la session actuelle s'élève déjà à 4,579, dont 278, contenant 134,000 signatures, demandent que les élections aient lieu désormais au scrutin secret. Quatre pétitions ayant 4,938 signatures, demandent la réforme de la Chambre des Lords; 1,663 pétitions, avec 132,895 signatures, contre la suppression des taxes de l'église et 989 avec 346,484 signatures en faveur de cette suppression, ont été reçues par la Chambre.

Liège, le 25 avril 1837.

GRÉTRY. — MONUMENT. (1)

A MM. LES RÉDACTEURS DU POLITIQUE.

Puisque le conseil communal et une commission de souscription s'occupent activement du soin de payer notre dette à Grétry par l'érection d'un monument digne de la ville qui l'a vu naître, permettez-moi d'entretenir un instant vos lecteurs de notre illustre compatriote. Je ne prétends ni le juger comme artiste ni faire son panégyrique, mais je veux uniquement rappeler quelques actes des Liégeois, et dire deux mots des circonstances qui accompagnèrent ses funérailles.

En 1783, Grétry, cédant aux vœux de ses concitoyens, se rendit parmi nous, et son buste, exécuté par Eyraud et destiné à occuper l'avant-scène du théâtre, fut couronné en spectacle extraordinaire. Fabre d'Églantine, auteur du *Philipe de Molière* et des *Précepteurs*, faisait alors partie de la troupe dramatique de Liège. Ses mauvais procédés lui avaient aliéné directeur, magistrats et public, à tel point que la scène lui avait été interdite. Jaloux cependant de contribuer à l'éclat des fêtes qu'on préparait pour la réception du célèbre compositeur, et de se réhabiliter par là dans l'opinion publique, il saisit l'occasion qui se présentait, et composa dans l'espace de huit heures, une pièce de poésie de 146 vers, en l'honneur de Grétry. Déjà le rideau était levé; on venait de couronner le buste, forcer la consigne, renverser les obstacles qui s'opposaient à son entrée, et se précipiter sur la scène le manuscrit à la main, fut l'affaire d'un instant. Son apparition excita des murmures; l'air ne se déconcerta point; il commença la lecture de son épître au milieu du plus profond silence, et l'acheva au grand étonnement d'un public nombreux qui, par acclamation, lui rendit son emploi.

La Société d'Emulation convoqua une assemblée générale et publique,

(1) M. Jenicot, avocat, est chargé de recueillir les souscriptions.

FRANCE. — PARIS, LE 26 AVRIL.

COUR DES PAIRS.

CONDAMNATION A MORT DE MEUNIER.
ACQUITTEMENT DE LAVAUX ET LACAZE.
Audience du 26 avril.

La Cour a rendu l'arrêt suivant :

« La cour des pairs.

« Vu l'arrêt du 5 de ce mois, ensemble l'acte d'accusation dressé en conséquence contre,

« Meunier (Pierre François),

« Lavaux (Charles Alexandre),

« Lacaze (Henri)

« Qui les témoins en leurs dispositions et confrontations avec les accusés;

« Qui le procureur général du roi en ses dires et réquisitions, lesquelles réquisitions, par lui déposées sur le bureau de la Cour, sont ainsi conçues. (Voir le texte dans le compte rendu de l'audience d'hier.)

« Après avoir entendu Meunier et M^e Delangle, son défenseur; Lavaux et M^e Ledru-Rollin, son défenseur; Lacaze et M^e Chaix-d'Est-ange, son défenseur;

« Et après en avoir délibéré;

« En ce qui concerne Pierre François Meunier,

« Attendu qu'il est convaincu d'avoir, le 27 décembre 1836, par l'emploi d'une arme à feu, commis un attentat contre la vie du roi;

« En ce qui concerne Charles Alexandre Lavaux et Henry Lacaze :

« Attendu qu'il ne résulte pas des débats charges suffisantes qu'ils se soient rendus coupables comme auteurs ou complices de l'attentat ci-dessus qualifié, ou du complot qui aurait précédé ledit attentat,

« Déclare Charles Alexandre Lavaux et Henry Lacaze acquittés de l'accusation portée contre eux;

« Ordonne qu'ils seront mis sur-le-champ en liberté, s'ils ne sont retenus pour autre cause.

« Déclare Pierre-François Meunier coupable d'attentat contre la personne et la vie du roi.

« Crime prévu par les articles 86 (§ 1er.), 88 et 302 du code pénal.

« Vu les art. 7, 12, 13 et 36 du code pénal.

« Condamne Pierre-François Meunier à la peine du parricide.

« Ordonne qu'il sera conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu pieds et la tête couverte d'un voile noir; qu'il sera exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fera au peuple lecture de l'arrêt de condamnation, et qu'il sera immédiatement exécuté à mort.

« Le condamne en outre aux frais du procès, desquels frais la liquidation sera faite conformément à la loi, tant pour la portion qui doit être supportée par le condamné, que pour celle qui doit demeurer à la charge de l'état.

« Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général du roi, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, et qu'il sera lu et notifié aux accusés par le greffier en chef de la cour.

« Fait et prononcé le mardi vingt-cinq avril mil huit cent trente-sept, à l'audience publique de la cour.

« M. Gauchy, greffier en chef, s'est transporté immédiatement à la prison du Luxembourg et a donné lecture de l'arrêt tant à Meunier, qu'à Lavaux et à Lacaze; ces deux derniers ont été mis à l'instant même en liberté.

— Aussitôt que l'arrêt de la cour des pairs a été rendu public, M. Sajou, huissier, s'est rendu auprès des accusés auxquels il a signifié l'arrêt. Lavaux et Lacaze sont immédiatement sortis de la prison du Luxembourg et ont été reconduits à leur domicile. Il paraît que le retour de Lavaux auprès de sa jeune femme a donné lieu à une scène des plus attendrissantes.

— Parmi les dispositions de police que l'autorité prépare on assure qu'un réglemeut délibéré au conseil d'état pourvoira à ce que la résidence de Paris soit interdite à tous les condamnés politiques cinq ans après l'expiration de leur peine.

— M. Duvergier de Hauranne a produit hier une véritable sensation à la chambre des députés lorsqu'il a présenté son rapport sur les fonds secrets. Il a dans son discours soulevé au cabinet du 15 avril toute la modération, la fermeté, la dignité, toutes les qualités qu'on a trouvées dans les ministères du 11 octobre et du 6 septembre. La commission, a-t-il ajouté, a espéré que les nouveaux ministres ne feraient pas seulement en paroles les continuations du système doctrinaire. Voilà pourquoi elle n'a rien voulu changer à ses résolutions prises durant l'existence du nouveau ministère, voilà pourquoi elle a consenti à accorder les 2 millions demandés pour les fonds secrets. Puis M. Duvergier de Hauranne pour prouver la nécessité de ces deux millions, chiffre le plus élevé qu'on ait accordé depuis la révolution de juillet a fait un tableau effrayant de la situation des partis. Il a conclu qu'il fallait surveiller les partis jusque dans les pays étrangers où ils semblent méditer leurs attentats.

— Nous avons reçu aujourd'hui quelques renseignements qui nous font espérer que le ministère du 15 avril est décidé à accorder une amnistie politique, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans. Car de nouveaux rapports ont été demandés à tous les directeurs des prisons sur la conduite des détenus. Jusqu'à présent on n'a pas renouvelé les tentatives qui avaient été faites au mois d'octobre dernier, pour faire signer des pétitions par les prisonniers.

Beaucoup de personnes semblent persuadées que la clémence royale fera grâce à Meunier de la peine de mort, et qu'on profitera de la fête du roi pour commuer sa peine en une détention perpétuelle.

(Corresp)

— Le *Journal de Paris* annonce que le cabinet qui a refusé avant-hier toute communication sur l'état du domaine privé, produira cependant les renseignements demandés au sujet de la loi de dotation de la reine des Belges.

— Les visites de M. de Talleyrand et de M. Guizot au château deviennent d'une fréquence extraordinaire. Tous les jours après le conseil, M. Guizot est reçu par le roi; ensuite, vers trois heures, arrive le prince, qui occupe à son tour la place jusqu'à cinq ou six heures du soir.

— Le *Journal des Débats* annonce que MM. Guizot, Duchâtel, de Gasparin, Persil et de Rémusat ont eu l'honneur de dîner avec le roi et la famille royale.

— On parle de nouveau du mariage probable de M. le duc de Nemours avec la fille de l'infant François de Paule.

(Constitutionnel)

à laquelle Grétry fut invité, et où il fut accueilli avec un enthousiasme difficile à décrire. Ce fut dans cette séance que Bassenge et Henkart récitèrent les belles strophes que l'on retrouve dans le recueil qui renferme sous le titre de *Loisirs de trois Amis*, les opuscules de Reignier, Bassenge et Henkart.

Ces strophes ne le cèdent en rien à l'improvisation que le faux bruit de la mort de Grétry inspira un peu plus tard à Reignier :

- « Arrivé près des sombres bords,
- « Déjà Grétry touchait à la barque fatale,
- « Quand soudain la troupe infernale,
- « Accourut au bruit de ses accords.
- « Mais Carron s'écria, dans sa fureur brutale :
- « Que viens-tu faire chez les morts ?
- « Rival d'Orphée, il devrait te suffire
- « De soumettre la terre à tes enchantemens;
- « Retire-toi : s'ils entendaient ta lyre.
- « Ces malheureux oublieraient leurs tourmens.

A cette époque, aucun monument ne portait le nom de Grétry. La démolition de l'église de St. Nicolas, Outre-Meuse, allait rendre un terrain disponible; il fut affecté à une place à laquelle on se proposait de donner le nom de Grétry, né à quelques pas de là. L'inauguration avait été fixée au onze février 1811, anniversaire de sa naissance. Mais les habitants du quartier réclamèrent contre cette résolution. La saison n'était pas convenable; ils désiraient donner à cette cérémonie toute la pompe convenable.

La dédicace fut donc postposée et eut lieu le 3 juin, jour où toute la population liégeoise, réunie en fête de famille, vint entendre un brillant concert composé d'ouvrages de Grétry et d'un hymne de Henkart. Quelques années après, on célébrait, par son apothéose, l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle...

La mort de Grétry fut une espèce de calamité publique et parut plon-

ger la France dans un deuil universel. Je ne puis résister au désir de vous donner quelques détails sur les derniers honneurs qu'on lui rendit.

Le cortège qui accompagna jusqu'à sa dernière demeure, le grand homme éteint, se composait de ses parents et de ses nombreux amis, d'une députation de l'Institut impérial et du Conservatoire de Musique; de tout ce que Paris comptait d'auteurs dramatiques, compositeurs, d'hommes de lettres et d'artistes, d'un grand nombre de personnes distinguées par leurs rangs ou leurs fonctions. Les 4 coins du drap mortuaire étaient portés par MM. Méhal, Marsollier, Berton et Bouilly. Les élèves du Conservatoire formaient la haie. Un corps de musique nombreux exécutait la belle marche funèbre que Gossec avait composée pour les obsèques de Mirabeau, et le cortège traversait la capitale de la France, au milieu de 300,000 habitants, empressés de se trouver sur le passage du char funèbre, que la vénération publique avait couvert de fleurs et d'émblèmes.

Le péristyle du théâtre Feydeau était tendu de noir; un buste de Grétry, couronné de lauriers, ornait le deuxième étage. et les sociétaires, vêtus en grand deuil, se trouvaient rangés devant la grande entrée de la salle. Au moment où le convoi s'arrêta, M. Gavaudan s'approcha du cercueil, y déposa une couronne, et prononça un discours qui respirait la plus vive sensibilité.

« Permettez, messieurs, disait-il, que nous suspendions un instant cette marche funèbre, et que des enfants éplorés rendent un dernier hommage à leur père, sur le seuil même du théâtre qui retentit si longtemps du bruit de ses triomphes. Permettez que nous déposions sur son cercueil, une des nombreuses couronnes que le public lui a décernées. »

En ce moment, un orchestre caché fit entendre le célèbre trio de *Zémire* : *Al! laissez-moi, laissez-moi la pleurer*. Ces accents touchants entendus, ils produisirent l'émotion la plus vive, et des larmes roulaient dans les yeux de la foule immense qui suivait le cortège.

— Mardi 25 avril, M. le maréchal comte Loban, à la tête de MM. les officiers supérieurs de la garde nationale de la Seine, est venu complimenter S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans à l'occasion de son prochain mariage.

Le prince royal a répondu au discours du maréchal :
« M. le maréchal, je vous remercie du fond du cœur de ce que vous venez de me témoigner à l'occasion d'un événement qui comble tous mes vœux. Les félicitations que vous m'adressez au nom de la garde nationale de la Seine me sont d'autant plus chères que je me suis habitué à regarder la garde nationale non seulement comme une de nos plus précieuses institutions, mais aussi comme une grande famille qui s'est constamment associée à tout ce qui nous est arrivé de malheureux ou d'heureux.

Quant au vœu de conciliation que renferme votre discours, il est dans mon cœur, et je me réjouirai de toutes les circonstances qui pourront amener sa réalisation. Ces sentiments seront, je puis l'assurer, ceux de la princesse accomplie à laquelle je suis si heureux d'unir mon sort. Elle sera complètement Française, j'ose dire qu'elle est digne de la France qui l'adopte. »

— Une statistique d'Alger, publiée par le *Moniteur algérien*, présente la colonie comme étant dans une situation prospère. Les revenus publics augmentent, le commerce s'étend, la population s'accroît.

— Les résultats des opérations de la caisse d'épargne présentent une grande amélioration : Les remboursements se sont élevés à 960,000 fr., au lieu de 1 million 860,000 fr. retirés le dimanche 17 de ce mois ; 1715 personnes seulement sont venues retirer, au lieu de 2700 qui avaient retiré le 16. Les versements ont été beaucoup plus considérables que la semaine dernière ; ce ne sera que demain que le chiffre exact en sera connu. Ce mieux est un bon symptôme ; il prouve moins de disposition de la part de la classe ouvrière à se laisser entraîner par de fâcheuses influences. Il est à remarquer, au reste, que les achats de petites parties de rentes en 5 p. c., ou en 3 p. c., ont eu lieu à peu près dans la proportion des retraits de la caisse d'épargnes.

Beaucoup d'embauchages d'ouvriers ont eu lieu hier et aujourd'hui, et plusieurs ateliers considérables en bâtimens s'ouvrent demain. (Débats.)

— Aujourd'hui, à deux heures précises, il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. Rambuteau, préfet de la Seine, et de six membres du conseil municipal, à l'adjudication des deux chemins de fer de Paris à Versailles, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche.

La compagnie Rothschild frères, ayant offert le plus bas prix pour la rive droite, a été déclarée adjudicataire de la rive droite, au prix de 98 centimes.

La compagnie Fould, ayant offert le plus bas prix, a été déclarée adjudicataire de la rive gauche, au prix de fr. 1 c. 72.

— Une rencontre a eu lieu ce matin à Vincennes entre M. Mathieu de la Redorte, député, et M. Viennot, directeur-gérant du *Corsaire*, à l'occasion d'un article inséré dans cette feuille le 22 avril. La distance était de quinze pas, avec un champ de dix pas des deux côtés. M. Viennot ayant fait feu le premier sans résultat, M. Mathieu de la Redorte a franchi quatre pas qui lui restaient pour arriver à la limite, et sa balle a blessé M. Viennot à la main d'une manière assez grave. M. Mathieu de la Redorte a offert de continuer le combat, mais les témoins des deux parties se sont opposés formellement à ce que l'affaire allât plus loin.

— Hier soir la gendarmerie de Passy faisait sa ronde sur le boulevard extérieur de la capitale, lorsqu'elle rencontra un individu qui chantait à tue-tête une chanson où les injures les plus grossières étaient prodiguées au Roi. Invité à cesser de pareils chants, cet individu, qui paraissait avoir fait d'assez copieuses libations à la barrière, ne répondit à cet avertissement amiable que par un déluge d'invectives de toute nature ; qu'il termina en entonnant un nouveau chant dont le refrain était : *Mort au tyran ! mort à Louis-Philippe !* Arrêté alors, et conduit, malgré sa résistance, devant M. le maire de Passy qui ne put en tirer que des impertinences, cet homme, du nom de Benoît, se disant peintre, et habitant à Point-du-Jour, a été mis à la disposition de la justice. (Le Droit.)

Le convoi s'arrêta ensuite devant l'Académie de Musique, où M. Picard, directeur, l'attendait, accompagné de divers auteurs et de tous les artistes de l'Opéra. M. Aignan se rendit l'interprète de leurs sentiments, et paya aux mânes de Grétry le tribut que leur devait un théâtre qu'il a enrichi de productions nombreuses.

De là, le convoi s'achemina vers l'église St. Roch ; mais la foule, malgré l'ordre établi, s'était introduite jusque dans les places réservées, et c'est avec peine que le cortège put y pénétrer et y prendre place.

Après la cérémonie funèbre, le convoi prit le chemin du cimetière du père Lachaise, où il arriva vers cinq heures. Un concours immense de spectateurs de tout rang, de tout âge, s'y était porté quelques heures auparavant, et formait les groupes les plus variés. On a observé que les femmes, vêtues de blanc, semblaient représenter les ombres heureuses des champs Elysées, dont ce lieu de repos offrait en ce moment la plus fidèle image.

Le cercueil ayant été déposé sur le bord de la tombe qui lui était préparée auprès de celle de Delille, Méhul prononça au nom de l'institut, un discours qui se refuse à l'analyse, et dont je citerai seulement le dernier passage.

« Faible ému d'un si grand maître, d'un maître inimitable, en un mot, d'un Molière de la comédie lyrique, il me serait doux d'offrir à ses mânes, le tribut d'admiration dont je suis pénétré, et d'être le digne interprète des regrets de la classe des beaux-arts de l'institut ; mais je sens qu'il y aurait une présomption sacrilège à entreprendre une tâche qui est au-dessus de nos forces. D'ailleurs, il est des hommes dont la renommée est à la fois si élevée et si populaire, qu'il suffit de les nommer pour rappeler les grandes qualités qui les distinguent. Grétry est de ce nombre ; et Grétry aura autant d'admiration et de panegyristes, qu'il existe d'êtres sensibles au bel art dans lequel il s'est illustré. »

Bouilly, député par les auteurs dramatiques et les compositeurs fran-

EXPÉDITION SCIENTIFIQUE.

Le capitaine Dumont d'Urville vient d'arriver à Paris, où il est appelé par le ministre de la marine pour recevoir les instructions et préparer les matériaux nécessaires au grand et important voyage qu'il est prêt à entreprendre au tour du monde. Le plan de la campagne tracé par l'illustre navigateur est le plus beau peut-être qui ait jamais été conçu. On sait que le roi lui-même, confiant dans l'expérience du capitaine d'Urville, et séduit par le grandiose du programme qu'il avait soumis au ministre de la marine, a voulu y ajouter une exploration dans les mers voisines du pôle austral. *L'Astrolabe* aura donc à pénétrer entre les terres de Sandwich et de N W Shetland, et devra s'avancer à travers les glaces polaires au-delà des limites du monde connu ; et cette exploration ne sera que le début d'une campagne qui devra durer encore plus de trois années.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 22 avril :
« Le général Iribarren est sorti le 19 de ses cantonnemens de Pampelune et des environs avec 10,000 hommes et 4 à 500 chevaux et plusieurs canons. Il s'est porté sur Punte la Reina : Son but est d'observer la colonne carliste qui se dispose à passer l'Ebre et d'inquiéter don Carlos dans son quartier-général d'Estella.
« Le général Seoane vient d'arriver à Saint Sébastien, où il paraît destiné à prendre le commandement de toutes les troupes à la place du général Evans, qu'on dit prêt à retourner en Angleterre.

(Correspondance particulière)

Madrid, 18 avril.
Les inquiétudes répandues depuis deux jours sur un projet d'émeute qui devait, disait-on, se réaliser, se sont évanouies. Les carlistes continuent à tenir la campagne. Dernièrement trois députés de la province de Malaga ont été forcés, par pouvoir arriver jusque dans la capitale sans accident, de se faire escorter par 100 fantassins et 40 cavaliers carabniers de la frontière. La nouvelle combinaison militaire qui paraît maintenant absorber l'attention des généraux est celle qui consisterait à former aux carlistes la frontière française. Iribarren et Evans, en se donnant la main, accompliraient ce projet.

Le bruit court, d'après quelques paroles échappées au commandant Daniesnil de la légion algérienne, que 5000 hommes doivent venir de France pour renforcer la légion : 1000 congés à peu près seront accordés. En déduisant ce chiffre de la force générale de la légion, on trouve que dans trois mois la légion devra se composer de 6 à 7000 hommes.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 AVRIL.

La chambre des représentants a admis aujourd'hui trois demandes en naturalisation ordinaire, 1^o celles de M. Baron, professeur à l'Athénée de Bruxelles, 2^o de M. Woosters, instituteur de la maison de réclusion de Vilvorde, et 3^o de M. Bourson, directeur du *Moniteur Belge*.

La chambre a repris ensuite la discussion du projet de loi relatif aux modifications à apporter au tarif des douanes. Le gouvernement avait proposé un droit de 10 p. c. à la valeur sur la bonneterie de toute provenance. La chambre, après une longue discussion, a décidé que le droit serait perçu au poids et non à la valeur. Demain, elle se prononcera sur la qualité du droit.

Aux termes de l'article 6 de la loi de 1834 sur les céréales, cette loi devait être révisée avant le 1^{er} juin 1837. Le gouvernement, par l'organe du ministre des finances, a notifié à la chambre que jusqu'à présent l'expérience n'ayant démontré la nécessité d'aucun changement, cette révision était inutile, et que la loi continuerait à être en vigueur comme par le passé.

— Du 20 janvier au 31 mars il a été expédié par le canal de Mons, vers la France, 357 bateaux chargés de plus que dans l'intervalle du 1^{er} janvier au 31 mars 1836, il est aussi parti pour l'intérieur 242 bateaux de plus que l'année

dernière. Excédant total des expéditions 599 bateaux, et par quantité de matière 1,183,000 hectolitres de houille.

— On a fait avant-hier, à la Caserne des Pompiers de Bruxelles, l'épreuve d'une pompe aspirante et foulante perfectionnée, destinée à rendre de grands services, d'abord comme objet d'utilité domestique, parce qu'elle remplit en même temps le but d'une pompe ordinaire aspirante et foulante, pouvant se placer dans l'intérieur d'une maison, sans y causer le moindre embarras, son volume étant extrêmement réduit, et où, en outre des fonctions d'une pompe fournissant tous les étages, toutes les parties de la maison ou de l'établissement industriel de l'eau nécessaire, elle peut, en un instant, en y adaptant un tuyau et une flèche, être transformée en pompe à incendie, qui par la force d'un seul homme, rend autant de secours, jete autant d'eau qu'une pompe ordinaire manœuvrée par quatorze hommes. Le mécanisme est si parfaitement combiné, qu'en réunissant un certain nombre de pareilles pompes, on peut avec un quatorzième seulement de la dépense actuelle épuiser l'eau qui couvre les polders, qui remplit les carrières, les houillères, arrête les travaux souterrains, etc.

— On écrit de Rome : Le cours élevé obtenu de M. le duc de Tolonia, pour l'emprunt que le gouvernement vient de contracter, est attribué à l'offre fait par un banquier de Bruxelles, de prendre vingt millions de francs, à 92 1/4 p. c. Cette concurrence déjà si avantageuse par son résultat pour le trésor romain, donne la certitude que si des nouveaux besoins extraordinaires nécessitent un nouvel emprunt, il se ferait à un taux au moins aussi favorable.

Bruxelles, 27 avril (trois heures). — L'approche de l'échéance du coupon de la dette active espagnole, la certitude qu'il ne sera pas payé et que les bons royaux représentant le semestre précédent ne seront pas acquittés, ont jeté le découragement dans l'esprit des spéculateurs ; la baisse fait des progrès, et peu de personnes veulent se charger de pièces avec le coupon. Le prix ouvert à 18 3/4 était tombé à 18 5/8 papier, mais il est revenu à 19 7/8 argent, 19 papier après la cote. Société Générale, émission de Paris, 1535 A. Actions réunies 102 1/2 A. demandés. Fer du Hoyoux 101 A.

On assure que la Banque de Belgique aurait incessamment une succursale à Anvers, opérant comme banque d'escompte et de dépôt.

LIEGE, LE 28 AVRIL.

Aujourd'hui, à neuf heures, les débats dans l'affaire des faux billets de la Banque Liégeoise, se sont ouverts à la cour d'assises de notre province. Une affluence considérable s'était portée à cette séance. Tous les témoins à charge et à décharge ont été entendus. Demain commenceront les plaidoiries, et il est probable que l'arrêt sera rendu dans la journée. Nous rendrons un compte détaillé des débats.

NOUVELLE IMPORTANTE.

Nous apprenons d'une manière certaine, que la construction du chemin de fer de Paris à Bruxelles, a été décidée ces jours derniers, dans la première de ces villes. Ce sont MM. Rothschild et Cockerill qui sont chargés de ce grand travail. Les contrats sont signés. Le chemin de fer passera par Valenciennes, Lille et Gandral.

DU CHEMIN DE FER.

On ne sait comment s'expliquer la lenteur qui se fait remarquer dans la construction du chemin de fer. La partie d'Ans à la Meuse aurait dû, depuis long-temps, être achevée pour ce qui concerne les travaux préparatoires des ingénieurs du gouvernement ; il ne fallait pas plusieurs années pour la confection des plans partiels ; ce travail pouvait se faire comme partout ailleurs cela a eu lieu ; c'est seulement depuis quelques jours que celui du faubourg Ste-Marguerite à la station des Guillemins est terminé. Aussi n'a-t-on pas encore pu procéder à l'achat et à l'expropriation des terrains nécessaires.

Le plan du pont à établir à Fragnée sur la Meuse, devrait être également terminé depuis long-temps. Ce pont peut rester trois ans en construction, la Meuse est une rivière qui ne permet pas toujours de pareils travaux, même pendant l'été ; l'on a souvent vu, en cette saison, les eaux s'élever fort haut. C'est un motif qui devrait engager l'administration à ne pas perdre de temps ; il faut aussi leur compte des embarras qui peuvent survenir pendant la construction ; que des accidens semblables à ceux qui sont arrivés au pont de la

Meuse, ils inscrivent sur la tombe cette vérité consolante : *Le tems qui détruit tout, agrandit et propage une réputation méritée.*

Les deux discours dont j'extrai ces passages, furent entendus avec le plus touchant intérêt, et l'assemblée se sépara, pénétrée de la même émotion qu'avait éprouvée les deux orateurs.

On rapporte que dans ce jour mémorable jamais le ciel n'avait été plus pur et plus serein. Au moment où l'on descendit le cercueil dans la fosse, le soleil se coucha, et plus d'un spectateur fit l'ingénieuse remarque que deux astres disparaissaient en même tems.

Là ne se bornèrent pas les derniers honneurs rendus à Grétry. Une représentation extraordinaire avait été demandée aux acclamations générales. Les sociétaires de l'Opéra comique s'étaient empressés de répondre à cet appel. Il paraît que depuis long-tems une affluence aussi extraordinaire n'avait assiégré toutes les issues du théâtre ; on rapporte que plusieurs milliers de personnes n'ont pu trouver place. On avait composé le spectacle de *L'Amant jaloux*, de *Zémire et Azor*, et de l'ouverture de *Elvira*, que Grétry appelait l'enfant de sa vieillesse, parce qu'il l'avait composée à l'âge de 60 ans. Les deux balcons avaient été réservés pour les compositeurs, les auteurs et les artistes des grands théâtres, qui s'y rendirent en habit de deuil. Au premier rang, on remarquait ceux qui, sur la tombe de Grétry, avaient payé à sa mémoire un touchant hommage ; et à la tête des compositeurs, leur vénérable doyen, M. Gossec. On avait placé le nom de Grétry au milieu de la toile, entouré d'une ingénieuse allégorie et des titres de ses principaux ouvrages. A la fin de l'ouverture la toile se leva pour laisser voir un autel érigé au milieu du théâtre, supportant le buste de Grétry, et environné de cascadelettes, où brûlaient des parfums. Sur les marches du socle étaient assis de petits génies étudiant les partitions du maître. Les sociétaires en habit de deuil étaient rangés sur deux lignes. Chenard, Mlle. Regnault et Mme. Boulanger chantaient :
Ah ! laissez-nous, laissez-nous le pleurer.

çais, devait prendre la parole après Méhul, mais à la vue de ce cercueil, dépourvu de tous ses ornemens, il éprouva une émotion qui l'altéra, au point que ses amis craignirent qu'il ne pût la supporter. Pale et tremblant, il resta quelques instans sans pouvoir proférer un mot. Enfin excité par l'idée de se montrer digne du choix qu'on avait fait de lui, onhardi par le vif intérêt et le religieux silence dont il était entouré, il recueillit ses forces et parvint à s'exprimer en ces termes :
Messieurs,

« On vient de vous retracer les travaux et la gloire de l'homme célèbre que nous pleurons. Je viens à mon tour, au nom des auteurs dramatique et des compositeurs français, déposer sur sa tombe les regrets de l'amitié, les hommages de la reconnaissance. »

« Oui, Grétry, l'honneur de s'associer à toi était regardé comme un triomphe ; et lorsque tu disais à l'un de nous : *Je me charge de votre ouvrage*, celui là pouvait dire je suis sûr de partager une couronne ; qui mieux que moi en fit l'heureuse épreuve ? Jeune encore caclé sous un des rayons de ta gloire, j'osai placer mon nom obscur auprès du tien ; je te dus mon premier succès. Honore de ton estime, j'obtins quelques droits à celle des auteurs dramatiques et des compositeurs français ; je te dois enfin ce qui jamais ne s'effacera de mon souvenir, l'honneur d'être choisi par eux, pour déposer sur ta tendre révérence, nos larmes confondues, nos regrets d'être séparés de toi. Mais que dis-je ! nous ne perdons que ta dépouille mortelle ; ton âme et ton génie sont impérissables : Grétry, tu vivras toujours parmi nous ; souvent nous viendrons en ces lieux, devenus l'Elysée des grands hommes, te consulter sur nos travaux, nous animer de ce feu créateur dont ta cendre même fera jaillir encore de vives étincelles ; nous y viendrons te faire hommage de nos succès, nous consoler de nos revers ; nos successeurs y viendront à leur tour, et, comme nous, admirant

Boverie se reproduisent, et, au lieu de trois ans pour achever le pont du chemin de fer, il en faudrait peut-être cinq.

Il est encore à désirer qu'on pousse avec vigueur les travaux préparatoires de Liège à Verviers; de grandes difficultés seront à vaincre dans la construction du chemin. Avec toute l'activité désirable, on ne parviendra pas à terminer, avant plusieurs années, les nombreux ponts et les tunnels. Il faudrait donc plus promptement mettre la main à l'œuvre là plutôt que partout ailleurs. Qu'on n'oublie pas non plus que c'est par Verviers qu'il faut rejoindre le chemin de fer de la Prusse, qui va être mis à exécution. Aussi, selon toutes les probabilités, il arrivera à la frontière belge, avant que la section de Liège soit achevée.

Liège doit aussi insister pour que l'arrêté royal, qui établit l'embranchement de la station des Guillemins au port de Cheravoie, reçoive son exécution. Aujourd'hui, des travaux importants sont commencés le long de la Meuse, et pourront se combiner avec ceux que réclame la voie nouvelle; il est temps que notre conseil communal demande un plan au gouvernement, et qu'il s'entoure de toutes les lumières possibles, afin de prévenir les abus et des dépenses inutiles; nous ne jouirons complètement des avantages du chemin de fer, que du moment où il aboutira à Cheravoie. Toutes les grandes villes reconnaissent la nécessité d'établir cette importante communication le plus près possible de leur centre. On paie aujourd'hui pour le transport seul des marchandises et des voyageurs, à la station la plus voisine, autant que pour un trajet de cinq lieues.

Liège va se trouver dans une position bien plus désavantageuse que toutes les autres cités; il faudra, pour arriver au chemin de fer, se rendre à trois quarts de lieue de son centre, et gravir les montagnes de Ste. Marguerite et d'Aus, ce qui sera très fâcheux. Le point de la station des Guillemins n'est pas non plus très rapproché. On ne saurait donc s'occuper avec trop d'activité de l'embranchement qui doit lier le quai d'Arroy au nouveau quai de l'Université, et au rivage de Cheravoie.

Toute la province a le plus grand intérêt à voir terminer les travaux du chemin de fer, on peut même dire tout le pays; c'est par la Meuse surtout et par l'Escaut que les grands transports du chemin de fer auront lieu, et c'est par la Meuse que tous les matériaux propres à sa construction peuvent être avantageusement amenés vers ce chemin.

Le lieutenant colonel Lacoste, commandant le bataillon de sapeurs mineurs, part demain pour Bruxelles; il est appelé à faire partie du conseil d'examen pour la réception des sous-officiers qui doivent passer sous-lieutenants à son bataillon.

Le 1er mai, il arrivera en ville 66 permissionnaires pour le 11me régiment; ils viennent prendre au dépôt leurs armes et leurs effets, et iront ensuite rejoindre les bataillons de guerre; ils seront logés chez l'habitant.

C'est avec une surprise bien naturelle que nous avons appris que, dans l'avant dernière séance de la chambre des représentants, les deux demandes en naturalisation formées par M. Guillery, professeur au collège de Liège, et par son frère, professeur à l'université libre, ont été rejetées, la première à la majorité de 56 voix contre 12. Nous avons beau chercher les motifs de ce double rejet, nous ne pouvons nous l'expliquer. La majorité de la chambre, en rejetant la demande de M. Guillery de Bruxelles, aurait-elle peut-être voulu blesser l'université libre dans la personne d'un de ses plus honorables professeurs, et en rejetant la demande de son frère aurait-elle voulu frapper le *Journal de Liège* dans la personne d'un de ses rédacteurs? En vérité, cela serait si petit et si mesquin que nous n'osons le croire. Mais après ce qui vient de se passer à l'égard de ces messieurs, et surtout après l'opposition qu'a rencontrée la naturalisation de quelques-uns des braves au courage desquels la Belgique doit son indépendance, il faut reconnaître une chose, c'est que les étrangers les plus obscurs et les plus inconnus, ceux qui n'ont aucun titre patent à la naturalisation, sont aussi ceux qui ont le plus de chances de l'obtenir. (*Observateur.*)

La commission à laquelle les pétitions qui demandent la réforme électorale et la suppression du droit de timbre sur

les journaux sont renvoyées, est composée de MM. Pollébus, Dubus, Michamps, David, Deschamps et Beckaert.

Cette commission offre dans la circonstance actuelle, une valeur qu'elle n'a pas encore eue depuis la fondation du gouvernement et de la constitution, par les deux questions importantes qui lui sont actuellement soumises, la réforme électorale et la suppression du droit de timbre sur les journaux. C'est pourquoi nous devons prendre note des noms de représentants à qui d'aussi chers intérêts ont été confiés; car nous n'ignorons pas que des manœuvres ne soient employées pour éloigner la discussion des deux grands principes qui agitent le pays et le cabinet.

On aimerait assez, nous n'en doutons pas, à renvoyer aux calendes grecques les pétitions des réformistes belges. Nous devons même signaler le moyen qu'on emploie ordinairement pour y parvenir. La majorité de la commission, ayant soin de ne pas se rendre dans le sein de la commission, comme l'a fort ingénument dit M. Beckaers, les rapports des pétitions ne peuvent se faire tout seuls. Il suffira, croyons-nous, d'avoir fait connaître cette tactique. Nous verrons demain, s'il ne se trouve pas dans la chambre, un représentant qui veuille interpellier la commission, pour savoir à quoi en sont les rapports des pétitions des régences des villes. (*Courrier Belge.*)

— On lit dans la *Presse* le document suivant : Les importations de Belgique en France ont été sans cesse en augmentant depuis quatre années, et, au contraire, les exportations de France en Belgique ont été sans cesse en décroissant. A s'en rapporter aux documents français, que tout porte à regarder comme plus exacts, l'augmentation, en faveur de la Belgique, aurait été de 45 p. c. et la diminution, au détriment de la France, de 20 p. c.

Au reste, voici les deux tableaux en présence :

Importations de la Belgique en France.			
	D'après les douanes belges.	D'après les douanes françaises.	
1832	69,509,128 fr.	44,535,175 fr.	
1833	55,665,452	53,553,014	
1834	71,705,384	54,559,586	
1835		61,381,376	

Exportations de la France en Belgique.			
	D'après les douanes belges.	D'après les douanes françaises.	
1832	56,244,223	40,877,422	
1833	48,107,633	43,163,661	
1834	35,648,808	37,661,817	
1835		34,906,185	

— Les journaux de Bruxelles publient des extraits du contrat intervenu entre l'administration du théâtre et la régence de cette ville. Ils considèrent ce règlement comme de nature à prévenir des conflits et des exigences qui résultent souvent de l'incertitude des droits mutuels et de leurs limites, conflits presque toujours funestes aux plaisirs du public et à la prospérité de l'administration. Ce règlement contient un grand nombre d'articles, parmi lesquels nous en citerons deux :

• Art. 30. L'administration s'engage à varier convenablement ses répertoires et à publier au renouvellement de chaque année théâtrale la composition de sa troupe; laquelle sera tenue de faire ses débuts en conformité des règlements établis à cet égard.

• Art. 81. La société concessionnaire s'oblige à se conformer aux usages reçus en matière d'administration théâtrale et spécialement à remplacer dans le mois qui suivra l'expiration du terme des débuts, les artistes ou sujets qui n'auraient pas obtenu l'approbation du public. A défaut de ce remplacement dans le dit délai indiqué ci-dessus, la société concessionnaire s'oblige à payer à la caisse municipale, sur le rapport de la majorité de MM. les commissaires, une somme égale au paiement de l'artiste ou sujet à remplacer et proportionnellement au temps que l'emploi sera resté vacant.

COUR D'ASSISES DE LIEGE.

Séance du 27 avril.

Depuis quelque temps, on remarquait à la fabrique Laoureux, de Verviers, qu'un tronc placé au milieu de la chambre

aussi vit on à ses funérailles toutes les passions se taire, les opinions se confondre, et tout ce qu'il y avait à Paris de musiciens ou d'hommes sensibles au charme de la musique s'empresser à lui rendre les derniers devoirs; ce mouvement spontané, l'éloquence de tant de larmes, ce mélange de regrets et d'honneurs, qui proclamaient son immortalité, donnaient à sa pompe funèbre tout le caractère d'une apothéose.

Grétry était aussi un excellent écrivain. M de Laharpe a consacré un chapitre de son cours de littérature à l'examen des *Mémoires ou Essais sur la musique*. La lecture de cet ouvrage, dit-il, dont je me suis heureusement avisé dans un moment de loisir, m'a fait éprouver une autre sorte de satisfaction. Je savais bien que l'auteur était non seulement un grand artiste, mais homme de beaucoup d'esprit; je ne savais pas qu'il fut écrivain, et il l'est. Il m'avait toujours paru celui de nos compositeurs qui avait eu le plus d'esprit en musique; mais j'ai vu, en le lisant, qu'il en a aussi beaucoup dans son style, et je suis bien aise d'avoir cette occasion de l'en féliciter.

On sait que la Société d'Emulation avait depuis long-temps mis au concours l'éloge académique de l'auteur de *Sylvain*, ainsi que le plan d'un monument à ériger sur l'une de nos places publiques, et que, de concert avec la régence, elle avait ouvert une souscription. Mais un procès était engagé à Paris; les héritiers de Grétry disputaient à la ville de Liège l'honneur de posséder le cœur du grand artiste. Après de nombreux incidents, la cause fut jugée en faveur de la ville, et Liège fut mis en possession de la précieuse relique, au mois de septembre 1828. Qui ne se souvient encore des fêtes qui eurent lieu à cette occasion! trois cents artistes exécutèrent en plain air les plus beaux morceaux de Grétry; une pièce de circonstance fut représentée au théâtre, et un brillant feu d'artifice termina cet esord. N'oublions pas de dire qu'une cantate de M. Daussigne, chantée au concert de la salle de spectacle, obtint les honneurs du bis et l'éloge de Meyerbeer.

Bientôt la Société Grétry joignit ses efforts à ceux de la Société d'Emu-

lation et de la Régence. Il fut formé une commission centrale de souscription qui eut pour président et secrétaire, deux membres de la Société qui avait donné la première impulsion; des commissaires se partagèrent les différents quartiers de la ville, et les listes ne tardèrent pas à se couvrir de signatures. On conçoit que les événements de 1830 ont dû arrêter le cours de ces opérations. Les comités de la Société d'Emulation s'occupaient à y donner suite, lorsque M. Geefs offrit à la municipalité le secours de son puissant ciseau pour retracer les traits de Grétry. La proposition fut tellement avantageuse, et le mérite de l'artiste était si bien constaté, que la régence n'hésita pas à renoncer au concours projeté, et à confier à M. Geefs l'exécution du monument. Les Sociétés d'Emulation et Grétry se rallièrent à cette décision, et convoquèrent la commission de 1828, qui réalisa en ce moment les produits des premières souscriptions et en recueillit de nouvelles.

Dès le principe, la régence avait pris l'engagement de suppléer à l'insuffisance des fonds. Mais il me semble qu'il serait beaucoup plus honorable de compléter la somme par des dons volontaires. Tant de personnes pourraient y contribuer pour quelques francs ou quelques centimes. Aussi recevrons-nous avec reconnaissance, dit la commission dans sa dernière circulaire, toute offrande quelque minime qu'elle soit. Le désir du pauvre sera aussi bien accueilli que la pièce d'or du riche; mais il est plus important encore de compter les signatures que les sommes, parce qu'il s'agit ici d'une œuvre patriotique dans la véritable acception de ce mot.

Je désire donc de toute mon âme, que mes concitoyens se hâtent de répondre à l'appel de la commission. Geefs travaille avec ardeur au moment qui éternisera les noms de deux grands artistes. Encore quelques mois, et sur la place où naguères nous entendions ce concert gigantesque organisé par la Société Grétry; sur la place où l'immortel quatuor de Lucile a fait vibrer tous nos cœurs, s'élèvera une statue chargée de dire à l'étranger qui s'arrêtera à Liège: ICI EST NÉ LE FONDATEUR DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le collège des Bourgmestre et échevins vient de prendre l'arrêté suivant :

1°. Les articles 2, 3 et 5 du règlement du 16 juin 1826, ci-après transcrits, seront exécutés selon leur forme et teneur.

• Art. 2. Les personnes entrant en Ville avec des viandes dépecées ou des quartiers de bêtes, sont tenues de prendre au premier bureau d'entrée un bulletin (avec indication de la quantité pesée exactement) à charge de la Halle aux viandes, où elles devront être conduites directement; ce bulletin sera visé aux bureaux des portes, où les viandes seront repesées pour s'assurer qu'il n'en a pas été vendu pendant le trajet. L'Inspecteur de la Halle en fera de même et vérifiera en outre la qualité.

• Art 3. Pour assurance de l'exécution de l'article précédent, les porteurs devront consigner le double droit, qui leur sera restitué que sur la reproduction dans les vingt quatre heures, du certificat apposé au dos du bulletin par l'Inspecteur de la Halle aux viandes, qu'elles y ont été réellement apportées.

• Art 5. Les infractions aux dispositions qui précèdent seront passibles des amendes prononcées par l'arrêté du 24 mars 1825, ou par le règlement des taxes municipales suivant les cas, soit cumulativement soit séparément.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 26 AVRIL.

Naisances : 2 garçons, 7 filles.
Décès : 2 garçons, 3 filles, 5 hommes, 1 femme, savoir : M. J. Soulier dit St. Aman, âgé de 79 ans, journaliste, rue St. Georges, époux en 2^e noces de Cornelle Forgeur — M. L. baron de Selys Longchamps, âgé de 78 ans, rentier, rue Hors Château, époux de M. D. Gandolphe. — J. P. de Thierry, âgé de 50 ans, ancien magistrat, rue de la Régence, époux de J. C. G. de Warzé. — M. Spirlet, âgé de 50 ans, manœuvre, à Jupille, époux de M. J. Kébreux. — L. Gai-net, âgé de 43 ans, menuisier, faubourg S. e. Marguerite, époux de J. Brezhe. — M. E. Heptia, âgée de 75 ans, sans profession, rue St. Remy, veuve en 2^eme noces de Gilles l. Palate.

Du 27 — Naisances : 4 garçons, 8 filles.
Mariages : 4, savoir : Gérard Delarge, forgeron, à Herstal, et Lambertine Lesuisse, bouchère, rue Recollets; veuve de Jean Joseph Clerbois. — Jean Jacques Schilling, domestique, rue des Croisiers, et Jne. Goverdine Dewolf, sans profession, rue des Clarisses. — Jean François Fissette, journaliste, rue des Recollets, et Anne Marie Berbutot, journalière, rue Beauregard. — Jean Louis Thonnar, négt., place du Spectacle, et Edonore Berninolin, sans profession, faubourg Ste. Marguerite.

Décès : 2 garçons, 1 homme, 1 femme; savoir : Henri Guillaume Joseph Corbesier, âgé de 50 ans, cultivateur, rue Grand Jonkeux, épouse de Marguerite Wilgot. — Marie Catherine Delvaux, âgée de 68 ans, revendeuse, rue de l'Ange, épouse de Pierre Jos. Evrard.

ANNONCES.

ON DEMANDE UN **JEUNE HOMME** ACTIF ET INTELLIGENT pour une **ENTREPRISE LUCRATIVE**, dans laquelle on pourrait l'intéresser. S'adresser par lettres affranchies, au bureau de cette feuille, sous les initiales S. R. 829

A LOUER POUR LE 24 juin, un **BEAU QUARTIER** composé d'un grand salon, place à manger, chambres à coucher, avec cabinet de toilette, chambre de domestique, cuisine et cave, aux bains St-Jean, près du Spectacle, pour le voir de midi à 3 heures. 784

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

ET

DE TERRE-HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE 125 HECTARES 86 ARES,

DÉPENDANS DE LA

COMMUNE DE BEN-AHIN.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le dix-huit avril mil huit cent trente-sept, sous le n° quinze cent cinquante-cinq du répertoire particulier, le sieur Pierre Philippe Moncheur, domicilié au Riédotte, commune d'Andenne, province de Namur, a demandé la concession des mines de houille et de terre-houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de cent vingt-cinq hectares quatre vingt-six ares, dépendans de la commune de Ben-Ahin, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de l'embouchure du ruisseau de Boussale dans la Meuse, près de Riédotte, en longeant vers l'Est la rive droite de ce fleuve, sur une longueur de quatre cent vingt-huit mètres.

A l'Est, de ce point par une ligne droite, longue de quatre vingt quinze mètres, aboutissant à la route de Namur à Huy, à la limite séparatoire des bois dit de St. Paul et Wanze, de là suivant vers Sud la limite entre les bois de Wanze et Wazimont et ceux de St. Paul et de la commune de Gives, jusqu'à l'angle Sud Ouest de ce dernier bois; puis par une ligne droite, longue de trois cent quatre-vingt-cinq mètres, jusqu'à la réunion des ruisseaux dits de Chessin et de Morogne.

Au Sud et à l'Ouest, de ce point suivant le ruisseau portant alors le nom de ruisseau de Boussale jusqu'à la Meuse, point de départ.

Le pétitionnaire déclare se soumettre à payer aux propriétaires fonciers, telle indemnité qu'il plaira au gouvernement de fixer dans les termes de la loi.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1830.

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy, et des communes rurales de Ben-Ahin, province de Liège, et d'Andenne, province de Namur, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4° mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

SAMEDI, 20 MAI PROCHAIN

se fera définitivement la vente de la GRANDE SEIGNEURIE EHRENHAUSEN avec son superbe CHATEAU et toutes ses dépendances et le bel HOTEL à Bade, à Vienne sous la garantie du Gouvernement.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION FL. 502,857 et 57 KR. V. DE V.

Primes accessoires fl. 400,000.

Une action frs. 20. — Huit actions frs. 120. — Dix-sept actions frs. 240.

En s'adressant directement à l'administration générale on recevra les conditions les plus avantageuses. L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ et C., à Mayence s. l. Rhin.

TIRAGE IRREVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions, fr. 120.

Une action, fr. 20.

Dix-sept actions, fr. 240.

VENTE PAR ACTIONS

DE LA

GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN CARINTHIE, ET DU

GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS A BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V. DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois.

Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes du tirage, francs de port.

F. E. FULD,

Banquier et receveur-général à Francfort sur Mein. 449

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 26 avril 1837.

Présens : MM. baron Vandesteun, gouverneur-président; Delfosse, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lho-neux et F. N. J. Warzée, greffier provincial, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE 828

ADMINISTRATION

DE LA

BANQUE LIÉGEOISE.

LE CONSEIL GÉNÉRAL a décidé qu'une émission de DEUX CENTS ACTIONS aura lieu par souscription, à la prime de SEIZE POUR CENT sur le capital nominal de mille francs.

La souscription sera OUVERTE LE LUNDI PREMIER MAI, A NEUF HEURES DU MATIN, et FERMÉE A TROIS HEURES DE RELEVÉE.

La prime devra être payée dans la première quinzaine du mois de mai, sous peine de déchéance.

Les deux dixièmes du montant des actions seront payés dans le courant du mois de juin, pour porter intérêt au profit des actionnaires à dater du 1er juillet.

Les actions nouvelles auront, comme les anciennes, droit au dividende, résultant des bénéfices de l'année.

Les demandes d'actions seront faites par écrit, et remises au bureau de la direction, dans une boîte à deux serrures : elles porteront sur l'adresse le mot souscription. Si les demandes d'actions dépassent le nombre de celles à émettre, la répartition en sera faite par le conseil d'après les demandes. Les actionnaires seront admis conformément à l'art. 11 des statuts.

775

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

NOTIFICATION PRESCRITE par l'art. 512, Cod. Comm.

Par jugement rendu le treize avril 1837, enregistré le lendemain, le tribunal de commerce, séant à Liège, a, sur le rapport du juge commissaire, séant à Liège, a, sur le rapport du juge commissaire, fixé aux créanciers en demeure et à tous autres qui pourraient être inconnus, un nouveau délai de huitaine, en-dehors lequel ils seront tenus de faire vérifier leurs créances, et a déclaré que ce délai prendra cours à compter de la notification dudit jugement dans la forme prescrite par l'article 512 du code de commerce.

En conséquence, les syndics provisoires de la faillite de Joseph Jamme, ci-devant négociant à Liège, invitent les créanciers en demeure ainsi que tous autres qui pourraient être inconnus, à se présenter le samedi VINGT-NEUF avril 1837, à deux heures de relevée, au greffe du tribunal de commerce de Liège, à l'effet d'y procéder contradictoirement avec eux et en présence du juge commissaire, à la vérification de leurs créances.

Liège, le 18 avril 1837.

767

Les expériences conclues, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, des brevets et ordonnances insérées dans le Bulletin des lois (5 août et 11 novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de SIROD-JOHNSON. Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Cassinière, à Paris, et dans chaque ville.

BOURSES.

Table of stock market prices for Paris, April 26. Columns include 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Act. de la B. de Fr.', 'Nap. Cert. Falc.', 'Esp. Ardois 1834', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dt. pas. s. int.', 'Belgiq. Emp. 1832', 'Banque de Belg.', with values like 106 75, 78 90, 2440 00, etc.

Table of stock market prices for London, April 25. Columns include '30/6 consolidés', 'Bel. em. 1832 C. D.', 'Holl Dette active', 'Portugais, 5 p. c.', 'Id. 3 p. c.', 'Espagne. Cortès', 'Dillérées', 'Passives', 'Russie', 'Brésil. Emp. 1834', with values like 90 7/8, 000 0/0, 53 1/8, etc.

Table of stock market prices for Amsterdam, April 26. Columns include 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Ditérie', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P.-B. nouvelle', 'Russie, H. et C. 5', 'Inscr. au gr. livre', 'Certif. à Amst.', 'Pologne, L. fl. 500f.', 'Lots de l'rd. 50 f.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito gr.', 'Dette différ. anc.', 'nouv.', 'passive', 'Autriche. Métal. 5.', with values like 99 1/4, 51 15/16, 61 64, etc.

Table of stock market prices for Anvers, April 27. Columns include 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', 'HOLL. Dette active', 'Rente remboursab.', 'AUTRICHE. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'POLOG. Lots fl. 300.', 'BRÉSIL. E. à L. 1834', 'ESPAG. Emp. 1834', 'D. diff. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette différ.', 'NAPLES. Cert. Falc.', 'STAT-RO. Lev. 1832', 'à An. 1834', with values like 105 0/0, 44 3/4, 100 1/8, etc.

Table of stock market prices for Bruges, April 27. Columns include 'COURS', 'Emp. Putsch.', 'Fin cour.', '1836, 4 1/2', 'Fin cour.', 'Dette activ 2 1/2', 'E. de la ville 1832', 'Dette active holl', 'Rente domaniale', 'BRÉSIL 1834', 'AUTRICHE. Métall.', 'ROME. 1832', 'NAPLES. Falconnet', 'Banque Tav.', 'PORT. Dona Maria', 'ESPAG. Ard. 1834', 'Fin cour.', 'gros. pièces', 'pr. 4 m. d. l.', 'différée 1834', 'anc.', 'dette passive', 'CHANGES', 'AMST. ct. jours', 'LOND. ct. jours', 'PARIS. ct. jours', 'ACT. des Hauts-F.', 'Act. Charb. Flenu.', 'Act. Banq. fonc.', 'Act. Ch. H. et W', 'Act. Ch. Sclessin', 'Act. Entr. Indust', 'Act. Ch. Lev du P.', 'Act. S. d'Ougrée', 'Act. S. Sars-Lonch.', 'Act. Che de fer.', 'Act. S. de Vennes', 'Act. Bat. à V. Anv.', 'Act. S. St. Léona.', 'Act. S. Chatelin', 'Act. S. Verreries', 'Act. Ecl. gaz. rés.', 'Act. S. Raffinerie', 'Act. Verr. Charl', 'Act. Expl. l'Espér.', 'Act. des Brasseries', 'Act. Librairie H', 'Act. Typogr. W', 'Act. Fabr. Tapis', 'Act. Fab. de fer.', 'Act. Mutual. ind.', 'Act. C. de Bruges', 'Act. H. F. Monc.', 'Act. lib. Majine.', 'Act. S. act. réun.', 'Act. S. de Fleu.', 'Act. Ebénisterie', 'Act. Librairie Sc.', 'Act. Fab. Pianos.', with values like 100 1/8, 100 1/8, 91 1/4, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 27 AVRIL 1837. Par suite de la baisse à Londres, les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardois ouvert 19 1/4 1/8 et reste 19 1/4. Primes à un mois 22 1/2 dont 1 0/0. On a fait peu d'affaires.

Table of stock market prices for Bruges, April 27. Columns include 'COURS', 'Emp. Putsch.', 'Fin cour.', '1836, 4 1/2', 'Fin cour.', 'Dette activ 2 1/2', 'E. de la ville 1832', 'Dette active holl', 'Rente domaniale', 'BRÉSIL 1834', 'AUTRICHE. Métall.', 'ROME. 1832', 'NAPLES. Falconnet', 'Banque Tav.', 'PORT. Dona Maria', 'ESPAG. Ard. 1834', 'Fin cour.', 'gros. pièces', 'pr. 4 m. d. l.', 'différée 1834', 'anc.', 'dette passive', 'CHANGES', 'AMST. ct. jours', 'LOND. ct. jours', 'PARIS. ct. jours', 'ACT. des Hauts-F.', 'Act. Charb. Flenu.', 'Act. Banq. fonc.', 'Act. Ch. H. et W', 'Act. Ch. Sclessin', 'Act. Entr. Indust', 'Act. Ch. Lev du P.', 'Act. S. d'Ougrée', 'Act. S. Sars-Lonch.', 'Act. Che de fer.', 'Act. S. de Vennes', 'Act. Bat. à V. Anv.', 'Act. S. St. Léona.', 'Act. S. Chatelin', 'Act. S. Verreries', 'Act. Ecl. gaz. rés.', 'Act. S. Raffinerie', 'Act. Verr. Charl', 'Act. Expl. l'Espér.', 'Act. des Brasseries', 'Act. Librairie H', 'Act. Typogr. W', 'Act. Fabr. Tapis', 'Act. Fab. de fer.', 'Act. Mutual. ind.', 'Act. C. de Bruges', 'Act. H. F. Monc.', 'Act. lib. Majine.', 'Act. S. act. réun.', 'Act. S. de Fleu.', 'Act. Ebénisterie', 'Act. Librairie Sc.', 'Act. Fab. Pianos.', with values like 100 1/8, 100 1/8, 91 1/4, etc.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 26 AVRIL. Le brick français Charles, v. de Rio Janeiro, ch. de café. — Le koff hanovrien Christina, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau de vie.

PLACE D'ANVERS, LE 27 AVRIL. Notre marché de ce jour n'a présenté que fort peu de mouvement pour la presque généralité de nos articles, les transactions citées sont trop peu marquantes pour être mentionnées.

Table of stock market prices for Liege, April 27. Columns include 'MARCHÉ DE LIEGE DU 27 AVRIL 1837.', 'Froment vieux, l'hectolitre', 'Seigle vieux, id.', with values like fr. 16 29, 12 44.

H. LIGNAC, Imp. du Journal, n° 622, rue du Pôt d'Or, à Liège.